

SÉANCE SPÉCIALE DU 21 MARS 2016

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil de la municipalité de Saint-Ferdinand, tenue le 21 mars 2016, à 19 heures, à la salle du conseil, 821 rue Principale.

Sont présents: Renée Vigneault et Danièle Hénault, conseillères, Claude Blier, Jean-Claude Gagnon et Roger East, conseillers formant quorum sous la présidence de Rosaire Croteau, maire.

L'avis de convocation a été transmis à la conseillère absente, Guylaine Blondeau.

Est également présente : Sylvie Tardif, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte par Rosaire Croteau, maire

ORDRE DU JOUR

1. Embauche d'un responsable des loisirs
2. Centre des loisirs Gaston Roy - Festival country
3. Période de questions
4. Levée de la séance

2016-03-86 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon, appuyé par Claude Blier et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2016-03-87 Embauche d'un responsable des loisirs

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand a procédé à l'affichage d'un poste de technicien en loisirs;

Attendu que le processus de sélection a été effectué par le comité des ressources humaines de la municipalité, lequel recommande l'embauche de M. Raphaël Tremblay;

En conséquence, il est proposé par Renée Vigneault, appuyé par Danièle Hénault et résolu que la municipalité de Saint-Ferdinand embauche M. Raphaël Tremblay comme technicien en loisirs, selon les conditions approuvées par le conseil et énumérées dans le document « accord des conditions d'engagement » à compter du 22 mars 2016 pour une période d'essai de 6 mois, conditionnellement à l'obtention de tous les documents demandés à l'article 6.2.8 dudit document et la signature du formulaire RGI-7.1.1 tel que demandé à l'article 7.1 du document intitulé « Règles de gestion interne » et d'autoriser le maire et la directrice générale/secrétaire-trésorière à signer les documents. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2016-03-88 Centre des loisirs Gaston Roy - Festival country

Il est proposé par Claude Blier, appuyé par Danièle Hénault et résolu de louer le centre des loisirs Gaston Roy à M. Daniel Massé les 7, 8 et 9 octobre 2016 pour la tenue d'un Festival country au coût de 500 \$ pour les 3 jours pour l'édition 2016 aux conditions suivantes :

- M. Daniel Massé doit fournir à la municipalité une assurance responsabilité de 3 000 000 \$ pour tous les sites utilisés;

- M. Daniel Massé doit fournir à la municipalité un dépôt de garantie de 2 000 \$ sous forme d'un chèque visé.

Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Aucune personne présente à la période de questions.

2016-03-89

Clôture de la séance

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Renée Vigneault, appuyé par Jean-Claude Gagnon et résolu que la présente séance soit levée à 19h27. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Maire

Secrétaire-trésorière